

DISPOSITIFS DE FINANCEMENT DU SERVICE NATURE ET BIODIVERSITÉ DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

**FORMATION « RECHERCHE DE FINANCEMENTS PUBLICS,
LES BONNES PRATIQUES » DE FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT ÎLE-DE-FRANCE**

Février 2022



Sommaire de la présentation

1. Le Dispositif « Reconquête de la biodiversité »
 2. Le Budget participatif écologique
3. Panorama des autres dispositifs régionaux en faveur de la biodiversité
4. Déposer un dossier sur « Mes Démarches »

1.

Le Dispositif « Reconquête de la Biodiversité en Île-de-France »

Objectifs

- accompagner techniquement et financièrement les actions concourant à la mise en œuvre des objectifs de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité, en adéquation avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) ;
- encourager et soutenir les actions de planification, de restauration, de gestion, de connaissance et d'animation favorables à la biodiversité ;
- contribuer à la préservation, la restauration et la valorisation des espèces sauvages, des milieux naturels, des continuités écologiques et des réservoirs de biodiversité.

Modalités de financement

	Investissement	Fonctionnement
Taux d'intervention maximum	70%	50%
Plafond de la subvention	200 000 € 500 000 € pour la restauration de continuités écologiques d'importance régionale identifiées au SRCE	20 000 €

Dépenses éligibles

- **Planification** : déclinaisons territoriales de la Trame Verte et Bleue, programmes d'actions pour la restauration des milieux ou des continuités écologiques, plans de gestion des milieux naturels ;
- **Etudes pré-opérationnelles** : diagnostics et inventaires des milieux naturels et des espèces, études de faisabilité et de conception permettant de définir les travaux à mener ;
- **Restauration** : plantations de végétaux (arbres, haies multi-strates, semences, plants) et actions directement associées (tuteurs, paillage, protections biodégradables, clôtures perméables au passage de la petite faune), installation de dispositifs favorables à la faune (nichoirs, abris, passages à faune), renaturation, réouvertures de milieux ;
- **Gestion** : accompagnement vers une gestion différenciée et des pratiques favorables à la biodiversité, entretien des milieux naturels, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, éco-pâturage;
- **Connaissance** : atlas de la biodiversité communale, suivis de populations d'espèces, suivis de milieux naturels, programmes de recherche, pollinariums ;
- **Animation** : démarches de concertation, sensibilisation, formation, mise en réseau d'acteurs, organisation d'événements...

Pièces à fournir lors du dépôt

- **Pièces administratives** : courrier de saisine, décision du conseil d'administration, avis de la commune, certification de récupération (ou non-récupération de la TVA), RIB, fiche SIREN, lettre d'engagement à recruter 1 stagiaire, Charte régionale des valeurs de la République ;
- **Pièces techniques** : mémoire technique détaillé, éléments graphiques, plan de financement, devis détaillés, calendrier prévisionnel ;
- **Pièces pour les associations** : copie des statuts, compte de résultats, bilan du dernier exercice, référence des opérations.

Critères d'évaluation

- Liens avec la SRB et le SRCE
- Liens avec une des 4 thématiques prioritaires (continuités écologiques terrestres ; pollinisateurs sauvages ; trame noire ; connaissances en lien avec d'autres enjeux)
- Impacts positifs sur la biodiversité et ambition du projet
- Clarté et cohérence du projet
- Contextualisation du projet (volet relatif à la connaissance, études réalisées en amont, etc.)
- Démarche territoriale
- Présence d'une méthode d'évaluation et de suivi
- Implication des parties prenantes
- Démarche multifonctionnelle
- Moyens techniques, financiers et humains
- Etc.

- **Dépôt sur Mes Démarches et instruction en continu**
- **Accompagnement technique et dans la phase de dépôt par l'ARB et la Région**
- **Contact via l'adresse : biodiversite@iledefrance.fr**

2.

Le Budget participatif écologique

Qu'est-ce que le Budget participatif écologique ?

Des projets d'investissement dont le montant est inférieur à 10 000 € dans le cadre de 6 domaines majeurs de l'environnement du quotidien :

- Alimentation ;
- Biodiversité et espaces verts ;
- Vélo et mobilités propres du quotidien ;
- Propreté, déchets et économie circulaire ;
- Energies renouvelables et efficacité énergétique ;
- Santé environnementale.

Calcul du montant d'aide

Dépenses éligibles TTC	Montant subvention
A partir de 1 000 €	1 000 €
A partir de 2 000 €	2 000 €
A partir de 3 000 €	3 000 €
A partir de 4 000 €	4 000 €
A partir de 5 000 €	5 000 €
A partir de 6 000 €	6 000 €
A partir de 7 000 €	7 000 €
A partir de 8 000 €	8 000 €
A partir de 9 000 €	9 000 €
A partir de 10 000 €	10 000 €

Dépenses éligibles

- Travaux d'aménagement intérieur, extérieur
- Equipement et mobilier intérieur, extérieur
- Vélos, vélos cargos, remorques, accessoires vélos
- Outils, outillages, matériel
- Eclairages publics LED
- Bacs de tri, broyeurs, compacteurs pour les déchets, composteurs, toilettes sèches
- Récupérateurs d'eau de pluie
- Plantations
- Ruchers, hôtels à insectes, nichoirs
- Investissements informatiques (achat de logiciel, licence, développement site internet)

Les projets « Biodiversité et espaces verts » du Budget participatif écologique

Restauration	Plantation d'arbres et création de vergers
	Plantation de haies
	Micro-habitats (nichoirs, hôtels à insectes, bois mort)
	Renaturation de milieux (prairies, etc.)
	Projets de végétalisation (école, cimetière, hôpital, friches, etc.)
Gestion	Éco-pâturage
	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes
Espaces verts et accueil du public	Jardins partagés
	Accueil et accessibilité du public (cheminement, sécurisation)
	Mobilier urbain (bancs, tables)
	Aménagements urbains (jardinières, bacs, végétalisation des pieds d'arbre)
Eau et milieux aquatiques	Actions en milieu aquatique et zones humides
	Acquisition de matériel concourant au Zéro Phyto
	Récupération des eaux pluviales et gestion de l'eau
	Désimperméabilisation
Animation	Création d'outils de communication et de sensibilisation
	Ruchers
Autres	Bien-être animal (refuge)
	Autres (drones, effaroucheurs)

Pièces nécessaires pour le dépôt du dossier

- une description du projet ;
- une justification des dépenses estimées (plan de financement, devis) ;
- un à trois visuels représentant le projet, si cela se justifie ;
- un résumé de présentation du projet, destiné à sa publication ;
- la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité adoptée par le conseil régional ;
- l'accord de la commune.

Le calendrier d'une session



1

Dépôt des projets



2

Analyse des projets



3

Vote des Franciliens



4

Annnonce et démarrage des
projets lauréats

Attribution et versement de l'aide

Une avance pouvant aller jusqu'à 80 % du montant attribué peut être versée, (sur présentation d'une copie des devis, d'une attestation de démarrage de l'opération et d'une attestation de besoin de trésorerie)

Le solde de la subvention est ensuite versé (après justification de l'achèvement et du paiement complet de l'opération).

Pièces nécessaires pour le versement du solde :

- la demande de versement de subvention signée
- Un état récapitulatif des dépenses
- Une attestation d'achèvement des travaux
- Le compte-rendu financier
- un compte-rendu d'exécution de la Charte des valeurs de la République



Dépôt des dossiers jusqu'au 8 mars pour la session 5 du Budget participatif écologique

BUDGET PARTICIPATIF ÉCOLOGIQUE
DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Région
île de France

CLIQUEZ ICI

POUR *déposer un projet*
jusqu'au 8 mars 2023

Contact : budgetparticipatif@iledefrance.fr

3.

Panorama des autres dispositifs régionaux en faveur de la biodiversité

❖ Dispositif « Création d'îlots de fraîcheur sur le territoire francilien »

Objectif : adapter les villes aux changements climatiques en privilégiant les Solutions Fondées sur la Nature et en améliorant la qualité de vie des Franciliens, par des projets de :

- ➔ **Création d'îlots de fraîcheur** : désimperméabilisation, végétalisation, gestion alternative des eaux pluviales et mise de place de revêtements perméables et durables (cours d'école, parvis communaux, places publiques, parkings, etc.)
- ➔ **Création de toitures végétalisées intensives et semi-intensives sur bâti existant** (hauteur de substrat supérieure à 15 cm)

Bénéficiaires : Collectivités, Associations, Etablissements publics, Bailleurs sociaux publics/privés, Syndicats professionnels, Etablissements d'enseignement et organismes de recherche, **TPE et PME**

Modalités de soutien financier (investissement) :

	Création d'îlots de fraîcheur	Création de toitures végétalisées
Taux d'intervention	50% max des dépenses éligibles 60% pour zone à effet d'îlot de chaleur moyen à très fort	50% max des dépenses éligibles
Plafond de subvention	250 000 € pour les projets opérationnels 30 000 € pour les projets d'études pré-opérationnelles	

Déploiement

- Dépôt continu sur mesdemarches.iledefrance.fr
- biodiversite@iledefrance.fr

❖ Stratégie régionale en faveur de l'eau et des milieux aquatiques et humides

Objectif : améliorer le fonctionnement écologique des milieux aquatiques et humides et réduire les pollutions grâce à des projets de

- Renaturation des berges et milieux aquatiques
- Maîtrise des ruissellements par désimperméabilisation des sols et végétalisation
- Promotion de la ressource pluviale (récupération pour arrosage des espaces verts et usage sanitaire)
- Animation de démarches territoriales avec les Contrats Trame Verte et Bleue (CTVB)

Bénéficiaires : Collectivités, Associations, Etablissements publics, Bailleurs sociaux publics/privés, Syndicats professionnels, Etablissements d'enseignement et organismes de recherche



© Yvette_ARB IDF

Modalités de soutien financier :

	Investissement	Fonctionnement
Taux d'intervention	50% max des dépenses éligibles	50% max des dépenses éligibles pour l'animation territoriale-
Plafond de subvention	- Cas général : 400 000€ - 100 000€ pour les projets de zérophyto ou d'usage de la ressource pluviale	40 000€

Déploiement

- Dépôt continu sur mesdemarches.iledefrance.fr
- Eau-tramevertetbleue@iledefrance.fr
- CTVB prioritaires
- À savoir : des financements de l'AESN peuvent compléter.

❖ Dispositif Plan vert « La nature partout et pour tous »

Objectif : réduire la carence en espaces verts ouverts au public en Île-de-France grâce au soutien financier de projets

- de création de nouveaux espaces verts ouverts au public ou d'amélioration de la qualité des espaces verts existants (requalification et amélioration de l'accessibilité)
- de réduction de l'effet d'îlot de chaleur et favorisant la biodiversité
- de désimperméabilisation des espaces publics en encourageant le recours à la pleine terre et la suppression des revêtements artificiels

Bénéficiaires : Collectivités, Associations, Etablissements publics, Bailleurs sociaux publics/privés, Syndicats professionnels, Etablissements d'enseignement et organismes de recherche



©Forêt de Rosny-sur-Seine_ARB IDF

Modalités de soutien financier (investissement) :

Taux d'intervention	50 % pour les communes très carencées	40 % pour les autres territoires
Plafond de subvention	500 000 € pour les projets de création 250 000 € pour les projets d'amélioration	

Déploiement

- Accompagnement technique des maîtres d'ouvrage par l'Agence des espaces verts (AEV) / Ile-de-France Nature

❖ Appel à manifestation d'intérêt « retour de la Nature en ville »

Objectif : Répondre aux besoins des collectivités territoriales dans la maturation et la conception de leur projet en mettant en place une aide à l'ingénierie de projet

- Les études prospectives visant à identifier les futurs espaces à renaturer et le coût du projet ;
- Les études de la qualité des sols ;
- Les études technique et de faisabilité;
- Les diagnostics pollution, le cas échéant.

Cet accompagnement d'ingénierie de projets pourra être réalisé par un bureau d'étude ou un cabinet de conseil

Bénéficiaires : Collectivités et leur groupement

Modalités de soutien financier :

	Investissement
Taux d'intervention	70 % max des dépenses éligibles
Plafond de subvention	Jusqu'à 100 000 euros par projet

Déploiement

- Dépôt jusqu'au 15 mars 2023
- renaturation@iledefrance-nature.fr

❖ AMI « Restauration de continuités écologiques terrestres »

Objectifs :

- Identification des sites à enjeux pour la trame verte et mobilisation des acteurs du territoire
- Accompagnement technique pour le montage des projets de restauration des continuités écologiques terrestres
- Accompagnement financier pour mise en œuvre des travaux

Accompagnement technique par le consortium de partenaires : Région Île-de-France, Institut Paris Région (ARB et Département Environnement urbain et rural), DRIEAT, direction territoriale Île-de-France de l'OFB, AEV/IDF-Nature

Bénéficiaires : Collectivités, Associations, Etablissements publics, Bailleurs sociaux publics/privés, Syndicats professionnels, Etablissements d'enseignement et organismes de recherche

Modalités de soutien financier (investissement) :

Taux d'intervention	70% max des dépenses éligibles
Plafond de subvention	500 000€



© Coteaux de la Seine, ARB IDF

Déploiement

- Dépôt continu sur mesdemarches.iledefrance.fr
- biodiversite@iledefrance.fr

❖ Dispositif « 500 petits patrimoines naturels en Île-de-France »

Objectifs: Identifier/valoriser le petit patrimoine naturel francilien et préserver/renforcer la biodiversité "ordinaire" en proposant une labellisation régionale aux espaces suivants :

- Végétalisés en pleine terre, sur dalle ou toiture (épaisseur min. de substrat de 15 cm)
- De surface comprise entre 50 et 20 000 m²
- Non bénéficiaires d'une protection réglementaire en lien avec la biodiversité

Bénéficiaires : Tout propriétaire foncier public ou privé, ou locataire, sous réserve de la cosignature des engagements par le propriétaire.

Modalités de soutien (non financier) :

- Signature d'une charte de bonnes pratiques
- **Labellisation de l'espace et remise d'un « kit biodiversité »**
- Accompagnement des lauréats pour la réalisation de leurs projets

Déploiement

- 1 session par an
- Dépôt sur mesdemarches.iledefrance.fr
- Cérémonie des lauréats avec remise des kits en fin d'année
- biodiversite@iledefrance.fr





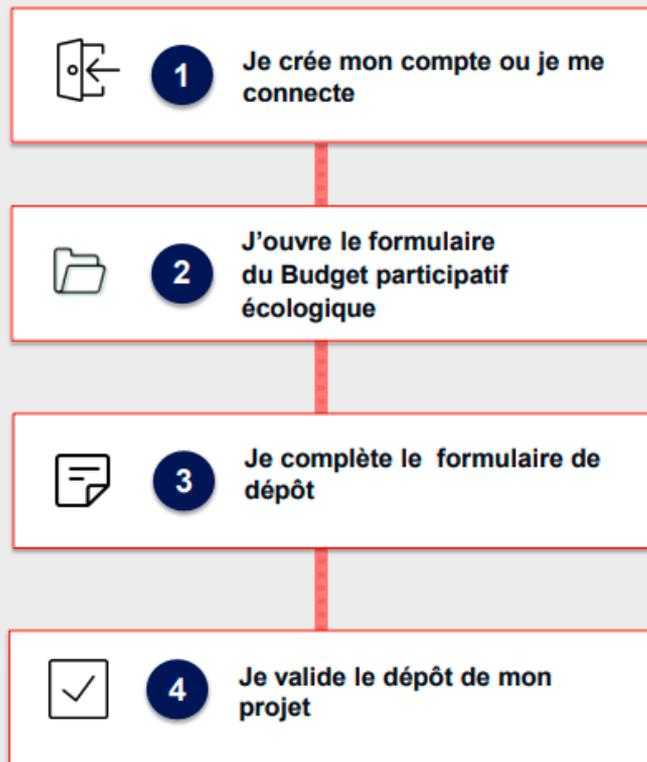
4.

**Déposer un dossier sur Mes
Démarches**



Le dépôt de projet se fait exclusivement sur le site :

<https://mesdemarches.iledefrance.fr>



Vos contacts

Dispositifs *AAP Biodiversité*, *100 îlots de fraîcheur*, *AMI continuités écologiques* et *Petits patrimoines naturels*
biodiversite@iledefrance.fr

Dispositif eau et milieux aquatique
eau-tramevertetbleue@iledefrance.fr

Conseil régional d'Île-de-France
2 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen
Tél. : +33 1 53 85 53 85

